C-ét 1

COMPTES ANNUELS ET AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS – AUTRES MODÈLES

DONNÉES D'IDENTIFICATION (à la date du dépôt)

DÉNOMINATION : EDR BE SICAV.....

SOCIETE D'INVESTISSEMENT A CAPITAL VARIABLE

Forme juridique[1] : Société Anonyme.....

Adresse : Avenue du Port..... N° : 86C..... Boîte : 320

Code postal : 1000 Commune : BRUXELLES

Pays: BELGIQUE

Registre des personnes morales (RPM) - Tribunal de l'entreprise de BRUXELLES

Adresse Internet[2] : http://www.

Adresse e-mail [2]:

Numéro d'entreprise 0783.959.938

DATE 28/03/2022 de dépôt du document le plus récent mentionnant la date de publication des actes constitutif et modificatif(s) des statuts.

COMPTES ANNUELS en EURO[3] approuvés par l'assemblée générale du 06/04/2023

et relatifs à l'exercice couvrant la période du 28/03/2022 au 31/12/2022

Exercice précédent du au

Les montants relatifs à l'exercice précédent **sont** / ~~**ne sont pas**~~ [4] identiques à ceux publiés antérieurement.
Modèle de compte annuel qui déroge à celui prévu dans l'A.R. du 29 avril 2019 en vertu de [5]:

.....

Sont joints aux présents comptes annuels[2] :

Nombre total de pages déposées : 33.....

Signature (nom et qualité)

Signature (nom et qualité)

1 Le cas échéant, la mention 'en liquidation' est ajoutée à la forme juridique.
2 Mention facultative.
3 Au besoin, adapter la devise et l'unité dans lesquelles les montants sont exprimés.
4 Biffer la mention inutile.
5 Mention de la base légale ou réglementaire qui justifie l'usage d'un modèle dérogatoire.

LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES ET DÉCLARATION CONCERNANT UNE MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT COMPLÉMENTAIRE

LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES

LISTE COMPLÈTE des nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune) et fonction au sein de la société

Conseil d'Administration de la SICAV

Président
Stéphane Wathier

Administrateurs
Guy Verhoustraeten
Raphaël Bellaïche
Frank Vranken
Michel Verstraeten, administrateur indépendant

Personnes physiques chargées de la direction effective
Guy Verhoustraeten
Raphaël Bellaïche

Commissaire de la SICAV

PricewaterhouseCoopers Belgium, représenté par Monsieur Damien Walgrave, réviseur agréé

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

N°		C-ét 2.2

DÉCLARATION CONCERNANT UNE MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT COMPLÉMENTAIRE

L'organe de gestion déclare qu'aucune mission de vérification ou de redressement n'a été confiée à une personne qui n'y est pas autorisée par la loi, en application de l'article 5 de la loi du 17 mars 2019 relative aux professions d'expert-comptable et de conseiller fiscal.

Les comptes annuels **ont** / **n'ont pas**[*] été vérifiés ou corrigés par un expert-comptable certifié, par un réviseur d'entreprises qui n'est pas le commissaire.

Dans l'affirmative, sont mentionnés dans le tableau ci-dessous: les nom, prénoms, profession et domicile; le numéro de membre auprès de son institut et la nature de la mission :

A. La tenue des comptes de la société[**],
B. L'établissement des comptes annuels[**],
C. La vérification des comptes annuels et/ou
D. Le redressement des comptes annuels.

Si des missions visées sous A. ou sous B. ont été accomplies par des experts-comptables ou par des experts-comptables-fiscalistes, peuvent être mentionnés ci-après: les nom, prénoms, profession et domicile de chaque expert-comptable ou expert-comptable fiscaliste et son numéro de membre auprès de l'Institut des Conseillers fiscaux et des Experts-comptables (ICE) ainsi que la nature de sa mission.

Nom, prénoms, profession, domicile	Numéro de membre	Nature de la mission (A, B, C et/ou D)

[*] Biffer la mention inutile.

[**] Mention facultative.

RAPPORT ANNUEL
31.12.22

EDR BE SICAV

SICAV

Société d'Investissement à Capital Variable

publique de droit belge à compartiments multiples

Société Anonyme

OPC ayant opté pour des placements

répondant aux conditions prévues par la directive 2009/65/CE

Aucune souscription ne peut être acceptée sur la base du présent rapport. Les souscriptions ne sont valables que si elles sont effectuées après la remise à titre gratuit du prospectus et du document « informations clés pour l'investisseur ».

SOMMAIRE

1 . INFORMATIONS GENERALES SUR LA SOCIETE D'INVESTISSEMENT 3
1.1 . ORGANISATION DE LA SOCIETE D'INVESTISSEMENT 3
1.2 . RAPPORT DE GESTION 5
1.2.1 . Informations aux actionnaires 5
1.2.2 . Vue d'ensemble des marchés 11
1.3 . RAPPORT DU COMMISAIRE AU 31.12.22 12
1.4 . RESUME DES REGLES DE COMPTABILISATION ET D'EVALUATION 16
1.4.1 . Résumé des règles 16
1.4.2 . Taux de change 17
2 . INFORMATIONS SUR LE COMPARTIMENT GLOBAL EQUITIES RDT - DBI 18
2.1 . RAPPORT DE GESTION 18
2.1.1 . Date de lancement du compartiment et prix de souscription des parts 18
2.1.2 . Cotation en bourse 18
2.1.3 . Objectif et lignes de force de la politique de placement 18
2.1.4 . Gestion financière du portefeuille 19
2.1.5 . Distributeurs 19
2.1.6 . Indice et benchmark 20
2.1.7 . Politique suivie pendant l'exercice 20
2.1.8 . Politique future 20
2.1.9 . Indicateur synthétique de risque et de rendement 20
2.1.10. Affectation des résultats 21
2.2 . BILAN 22
2.3 . COMPTE DE RESULTATS 23
2.4 . COMPOSITION DES ACTIFS ET CHIFFRES-CLES 24
2.4.1 . Composition des actifs au 31.12.22 24
2.4.2 . Répartition des actifs (en % du portefeuille) 27
2.4.3 . Changement dans la composition des actifs (en EUR) 29
2.4.4 . Montant des engagements relatifs aux positions sur instruments financiers dérivés 29
2.4.5 . Evolution des souscriptions et des remboursements ainsi que de la valeur nette d'inventaire 29
2.4.6 . Performances 30
2.4.7 . Frais 30
2.4.8 . Notes aux états financiers et autres informations 30

1 . INFORMATIONS GENERALES SUR LA SOCIETE D'INVESTISSEMENT

1.1 . ORGANISATION DE LA SOCIETE D'INVESTISSEMENT

Siège de la SICAV
Avenue du Port, 86C bte 320, 1000 Bruxelles, Belgique.

Date de constitution de la SICAV
28 mars 2022.

Conseil d'administration de la SICAV
Président
Stéphane Wathier

Administrateurs
Guy Verhoustraeten
Raphaël Bellaïche
Frank Vranken
Michel Verstraeten, administrateur indépendant

Personnes physiques chargées de la direction effective
Guy Verhoustraeten
Raphaël Bellaïche

Type de gestion

Sicav ayant désigné une société de gestion d'organismes de placement collectif :

Dénomination : Edmond de Rothschild Asset Management (Luxembourg) (Société Anonyme)
Forme juridique : Société Anonyme
Siège : 4, rue Robert Stumper, L-2557 Luxembourg
Constitution : 25.07.2002
Durée : Illimitée
Conseil d'Administration :
- Katherine Blacklock, administrateur indépendant
- Christophe Caspar, personne physique chargée de la direction effective
- Flavien Duval, personne physique chargée de la direction effective
- Marc Saluzzi, administrateur indépendant

Comité de surveillance :
- Serge Weyland
- David Baert
- Enrique Bouillot
- Mike Schmit
- Emmanuel Vergeynst
- Guy Verhoustaeten

Commissaire : PricewaterhouseCoopers, société coopérative, 2, rue Gerhard Mercator L-2182, Luxembourg, représenté par Monsieur Christophe Pittie, réviseur agréé.
Capital souscrit et libéré : 18.238.022,99 euros entièrement libéré

Commissaire
PricewaterhouseCoopers Belgium, représenté par Monsieur Damien Walgrave, réviseur agréé

Promoteur
Groupe Edmond de Rothschild

Dépositaire
CACEIS Bank est une société anonyme de droit français au capital de 1.280.677.691,03 euros, dont le siège est sis 89-91, rue Gabriel Peri, 92120 Montrouge, France, immatriculée sous le numéro RCS Paris 692 024 722, CACEIS Bank agit en Belgique par l'intermédiaire de sa succursale belge, CACEIS BANK, Belgium Branch, située Avenue du Port 86C b315 à 1000 Bruxelles et inscrite au Registre des personnes morales de Bruxelles sous le numéro d'entreprise BE0539.791.736.

Gestion financière du portefeuille
Edmond de Rothschild Asset Management (France), 47 rue du Faubourg Saint-Honoré, 75008 Paris, France

Gestion administrative et comptable
CACEIS Bank, Belgium Branch, Avenue du Port, 86C bte 320, 1000 Bruxelles

Service financier
CACEIS Bank, Belgium Branch, Avenue du Port, 86C bte 320, 1000 Bruxelles

Distributeur Global
Edmond de Rothschild Asset Management (France)

Le distributeur global pourra engager des sous-distributeurs pour la commercialisation du fonds dans certaines juridictions. Les frais de distributions seront prélevés directement des investisseurs par les distributeurs concernés.

Liste des compartiments et des classes d'action

Global Equities RDT – DBI

La description de la classe est mentionnée au prospectus.

Types d'actions:
Actions de distribution et capitalisation. le Société peut décider à tout moment d'émettre des classes de sous-actions distinctes ("sous-classes") dans toute classe d'actions, qui peuvent se distinguer les unes des autres par leur devise de référence ou la présence d'une couverture de change.

Classe A :
Actions de capitalisation offertes au public

Classe B:
Actions de distribution offertes au public

Classe I :
Actions qui se distinguent des actions de la classe « A » notamment par le fait (i) qu'elles sont réservées aux investisseurs éligibles au sens de l'article 5, §3 de la Loi du 3 août 2012, (ii) qu'elles ont un montant minimum de souscription différent, et (iii) une rémunération de la gestion de portefeuille différente.

Classe J:
Actions qui se distinguent des actions de la classe « B » notamment par le fait (i) qu'elles sont réservées aux investisseurs éligibles au sens de l'article 5, §3 de la Loi du 3 août 2012, (ii) qu'elles ont un montant minimum de souscription différent et (iii) une rémunération de la gestion de portefeuille différente.

Minimum d'investissement par investisseur par Classe / Compartiment:

Classe A	1 action
Classe B	1 action
Classe I	500.000 euros
Classe J	500.000 euros

Des contrôles de critères d'éligibilité (catégorie et montant) sont mis en place par le service financier de la SICAV pour vérifier en permanence si les personnes qui ont souscrit des actions d'une classe d'actions, bénéficiant, sur un ou plusieurs points, d'un régime plus avantageux, ou qui ont acquis de telles actions, satisfont aux critères prévus. S'il s'avère que des actions d'une classe d'actions bénéficiant, sur un ou plusieurs points, d'un régime plus avantageux, sont détenues par des personnes non autorisées, le conseil d'administration de la SICAV procédera à la conversion, sans frais, desdites actions en actions de la classe autorisée pour ces personnes.

1.2 . RAPPORT DE GESTION

1.2.1 . Informations aux actionnaires

Sources d'information

Sicav publique à compartiments multiples ayant opté pour des placements répondant aux conditions de la Directive 2009/65/CE, et régie, en ce qui concerne son fonctionnement et ses placements, par la loi du 3 août 2012 relative aux organismes de placement collectif qui répondent aux conditions de la Directive 2009/65/CE et aux organismes de placement en créances (ci-après « la Loi de 2012 ») et par l'Arrêté Royal du 12 novembre 2012 relatif aux organismes de placement collectif qui répondent aux conditions de la directive 2009/65/CE (ci-après « l'Arrêté Royal de 2012 »).

Informations sur les mesures prises pour effectuer les paiements aux actionnaires, le rachat ou le remboursement des actions, ainsi que la diffusion des informations concernant la SICAV : sur simple demande par courrier postal auprès de CACEIS BANK, Belgium Branch, Avenue du Port 86c b315 1000, Bruxelles, Belgique.

Sur demande, le prospectus, les documents d'informations clés pour l'investisseur, les statuts, les rapports annuels et semestriels ainsi que l'information complète sur les compartiments peuvent être obtenus, gratuitement, avant ou après la souscription des actions, sur simple demande par courrier postal auprès de CACEIS BANK, Belgium Branch, Avenue du Port 86c b315 1000, Bruxelles, Belgique.

Le taux de rotation compare le volume en capitaux des transactions opérées dans le portefeuille avec la moyenne de l'actif net tenant compte de la somme des souscriptions et remboursements. Le taux de rotation est calculé conformément à la formule indiquée à la section II de l'annexe B de l'Arrêté Royal de 2012 et peut être considéré comme un indicateur complémentaire de l'importance des frais de transaction.

Le taux de rotation du portefeuille est repris dans le dernier rapport annuel. Il peut être obtenu pour les périodes antérieures sur simple demande par courrier postal auprès de CACEIS BANK, Belgium Branch, Avenue du Port 86c b315 1000, Bruxelles, Belgique.

Les frais courants sont calculés conformément aux dispositions du Règlement (UE) N° 583/2010 de la Commission du 1er juillet 2010 mettant en œuvre la directive 2009/65/CE du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne les documents d'informations clés pour l'investisseur et les conditions à remplir lors de la fourniture des documents d'informations clés pour l'investisseur ou du prospectus sur un support durable autre que le papier ou au moyen d'un site web (ci-après le « Règlement 583/2010 ») et sont repris dans les informations clés pour l'investisseur.

Les frais courants comprennent les coûts d'exploitation à l'exception des frais de transaction et de livraison inhérents aux placements, des charges financières et des éventuelles commissions de performance. Les frais courants prennent la forme d'un chiffre unique exprimé en pourcentage de l'actif net. Ce chiffre se fonde sur les frais de l'exercice comptable précédent sauf en cas de variation des frais en cours d'exercice.

Les performances historiques, calculées selon les modalités exposées dans la partie 2 de la section 1ère de l'annexe B de l'Arrêté Royal de 2012, sont disponibles dans le dernier rapport annuel, pour autant que la SICAV existe depuis au moins un an. L'investisseur doit être conscient du fait qu'il s'agit de chiffres du passé qui ne constituent pas un indicateur de performance future.

Assemblée générale annuelle des actionnaires

Le troisième jeudi du mois de mars à 10 heures au siège social ou à tout autre endroit mentionné dans la convocation, sauf si le troisième jeudi du mois de mars n'est pas un jour ouvrier en Belgique, dans lequel cas l'assemblée générale aura lieu la journée suivante.

Autorité compétente

Autorité des services et marchés financiers, en abrégé FSMA, 12-14, Rue du Congrès, 1000 Bruxelles.

Le prospectus est publié après avoir été approuvé par la FSMA, conformément à l'article 60, § 1er de la Loi de 2012. Cette approbation ne comporte aucune appréciation de l'opportunité et de la qualité de l'offre, ni de la situation de celui qui la réalise.

Le texte officiel des statuts est déposé au greffe du tribunal de l'entreprise de l'arrondissement judiciaire du siège de la SICAV.

Point de contact où des explications supplémentaires peuvent être obtenues si nécessaire

Edmond de Rothschild Asset Management (Luxembourg)
4, rue Robert Stumper
L-2557, Luxembourg

EDR BE SICAV

Informations requises en vertu de l'article 3:6 du Code des sociétés et des associations

Description des principaux risques auxquels est exposée la société

Tableau récapitulatif des risques jugés pertinents et significatifs, tels qu'évalués par le compartiment:

Risque de capital	Le compartiment ne bénéficie d'aucune garantie ni protection, il se peut donc que le capital initialement investi ne soit pas intégralement restitué même si les souscripteurs conservent les actions pendant la durée de placement recommandée.
Risque de gestion discrétionnaire	Le style de gestion discrétionnaire repose sur l'anticipation de l'évolution des différents marchés (actions, obligations, monétaires, matières premières, devises). Il existe un risque que le compartiment ne soit pas investi à tout moment sur les marchés les plus performants. La performance du compartiment peut donc être inférieure à l'objectif de gestion et la baisse de sa valeur nette d'inventaire peut conduire à une performance négative.
Risque action	La valeur d'une action peut évoluer en fonction de facteurs propres à la société émettrice mais aussi en fonction de facteurs exogènes, politiques ou économiques. Les variations des marchés actions ainsi que les variations des marchés des obligations convertibles dont l'évolution est en partie corrélée à celle des actions sous-jacentes, peuvent entraîner des variations importantes de l'actif net pouvant avoir un impact négatif sur la performance de la valeur nette d'inventaire du compartiment.
Risque de change	Le capital peut être exposé aux risques de change dans le cas où les titres ou investissements le composant sont libellés dans une autre devise que celle du compartiment. Le risque de change correspond au risque de baisse du cours de change de la devise de cotation des instruments financiers en portefeuille, par rapport à la devise de référence du compartiment, le dollar US, ce qui peut entraîner une baisse de la valeur nette d'inventaire.
Risque lié aux marchés émergents	Un fonds investissant dans les marchés émergents plutôt que dans les marchés développés pourrait souffrir de conditions défavorables lors de l'achat et de la vente de titres. Les marchés émergents ont également une plus grande probabilité de subir une instabilité politique et de tels investissements peuvent ne pas jouir du même niveau de protection que ceux des pays développés.
Risque lié à l'utilisation d'instruments dérivés	Le compartiment peut utiliser des instruments dérivés, c'est-à-dire des instruments financiers dont la valeur dépend de celle d'un actif sous-jacent. Or les fluctuations de cours de l'actif sous-jacent, même faibles, peuvent entraîner des changements importants du prix de l'instrument dérivé correspondant. L'utilisation des instruments dérivés de gré à gré expose le compartiment à un défaut partiel ou total de la contrepartie à honorer ses engagements. Ceci

	pourrait infliger une perte financière au compartiment.
Risque de contrepartie	Le recours aux contrats financiers pourra induire un risque de baisse de la valeur nette d'inventaire plus significative et rapide que celle des marchés sur lesquels le compartiment est investi. Le risque de contrepartie résulte du recours par le compartiment aux contrats financiers qui sont négociés de gré à gré. Ces opérations exposent potentiellement le compartiment à un risque de défaillance de l'une de ses contreparties et le cas échéant à une baisse de sa valeur nette d'inventaire.
Risque de liquidité	Les marchés sur lesquels le compartiment intervient peuvent être occasionnellement affectés par un manque de liquidité. Ces conditions de marché peuvent impacter les conditions de prix auxquelles le du compartiment peut être amené à liquider, initier ou modifier des positions.
Risque de taux	L'exposition à des produits de taux (titres de créances et instruments du marché monétaire) rend le compartiment sensible aux fluctuations des taux d'intérêt. Le risque de taux se traduit par une baisse éventuelle de la valeur du titre et donc de la valeur nette d'inventaire du compartiment en cas de variation de la courbe des taux.
Risque de crédit	Le risque principal, lié aux titres de créances et/ou aux instruments du marché monétaire tels que des bons du Trésor ou des titres négociables à court terme est celui du défaut de l'émetteur, soit au non-paiement des intérêts et/ou du non remboursement du capital. Le risque de crédit est également lié à la dégradation d'un émetteur. L'attention du porteur est attirée sur le fait que la valeur nette d'inventaire du compartiment est susceptible de varier à la baisse dans le cas où une perte totale serait enregistrée sur un instrument financier suite à la défaillance d'un émetteur. La présence de titres de créances en direct ou par l'intermédiaire d'OPC dans le portefeuille expose le compartiment aux effets de la variation de la qualité du crédit.
Risque opérationnel	Dans tout marché, et notamment dans les marchés émergents, le compartiment peut perdre une partie ou la totalité de son argent en cas de défaillance dans la garde des actifs, de fraude, de corruption, d'actions politiques ou de tout autre événement indésirable.
Risque fiscal	L'objectif est que les revenus distribués par le compartiment seront éligibles au régime RDT dans le chef des investisseurs sociétés belges (et les plus-values réalisées par ces investisseurs sur les actions du compartiment peuvent être exemptées) dans la mesure où ces revenus proviennent de valeurs éligibles. Le risque fiscal comprend notamment le risque de sélection de valeurs non éligibles, le risque de perte d'éligibilité de ces valeurs, le risque de non-respect du quota RDT et plus généralement le

	risque de déqualification fiscale. Le compartiment a recours à des produits dérivés qui ont pour but de protéger les rendements des éventuels impacts négatifs des marchés, mais qui pourraient cependant réduire le ratio de revenus considérés comme éligibles pour le régime RDT. Par ailleurs, ce risque comprend les risques d'évolutions des régimes fiscaux belges et de pays étrangers et des accords fiscaux entre la Belgique, pays domicile de la SICAV et les pays de domicile des titres détenus par la SICAV, ces évolutions pouvant impacter les revenus perçus par la SICAV.
Risque de durabilité	Est un événement ou une situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir une incidence négative importante, réelle ou potentielle, sur la valeur de l'investissement. Les investissements du fonds sont exposés à un risque de durabilité qui pourrait avoir un impact négatif important sur la valeur du fonds. Par conséquent, le gérant identifie et analyse les risques de durabilité dans le cadre de sa politique d'investissement et ses décisions d'investissement.

Evénements importants survenus après la clôture de l'exercice

Aucun évènement significatif n'est survenu.

Circonstances susceptibles d'influencer significativement le développement de la société

Le conseiller fiscal du fonds a averti le gestionnaire du portefeuille qu'un projet de réforme fiscal en Belgique est susceptible de mener à l'abolition du régime RDT qui est actuellement applicable au seul compartiment de la société. Ce projet de réforme est en cours de discussion et il n'est pas à ce stade clair s'il aboutira.

Suspension du calcul de la valeur nette d'inventaire, de l'émission, du rachat et de la conversion des actions

La détermination de la valeur nette d'inventaire, ainsi que l'exécution des demandes d'émission et de rachat des parts ou de changement de compartiment, sont suspendues conformément aux articles 195 et 196 de l'Arrêté Royal du 12 novembre 2012. La suspension est publiée sur le site internet www.beama.com.

Les actionnaires qui auront présenté une demande de souscription, de rachat ou de conversion pendant une période de suspension pourront révoquer celle-ci jusqu'à l'échéance de cette même période de suspension. A défaut de révocation, le prix d'émission, de rachat ou de conversion sera basé sur la première valeur d'inventaire calculée après la période de suspension.

Conformément à l'article 189 § 2 et 195 de l'Arrêté Royal du 12 novembre 2012, la Société pourra également, à n'importe quel moment, dans des circonstances particulières dûment motivées et tenant compte des intérêts des actionnaires, suspendre temporairement, limiter ou mettre un terme à l'émission, le rachat ou la conversion d'actions. Elle pourra notamment, dans ce cadre, suspendre l'émission d'actions d'un ou plusieurs compartiments de la Société lorsque la taille du (des) compartiment(s) concerné(s) devient telle que la poursuite de sa stratégie d'investissement est compromise, entre autres pour des raisons de liquidité du marché. La Société ou son mandataire est autorisée à déterminer à cet effet des montants maximaux d'actifs d'un ou de plusieurs compartiments.

La Société pourra également refuser ou étaler dans le temps une ou plusieurs souscriptions qui pourraient perturber l'équilibre de la Société.

Conformément à l'article 198/1 de l'Arrêté Royal du 12 novembre 2012 et à l'article 21/1 l'Arrêté Royal du 10 novembre 2006 relatif à la comptabilité, aux comptes annuels et aux rapports périodiques de certains organismes de placement collectif publics à nombre variable de parts, la Société ou son mandataire est autorisée d'appliquer les mécanismes du « redemption gates » et « swing pricing ».

Politique de rémunération

La Société de Gestion applique une politique de rémunération (la « Politique ») au sens de l'article 213/1 de la Loi de 2012 et respectant les principes établis par les articles 213/2, 213/3 et 213/4 de la Loi de 2012.

La Politique visant essentiellement à prévenir des prises de risques incompatibles avec une gestion saine et efficace des risques, avec la stratégie économique, aux objectifs, aux valeurs et aux intérêts de la Société de Gestion ou de la SICAV, avec les intérêts des actionnaires de la SICAV, à éviter d'éventuels conflits d'intérêts et à décorréler les décisions relatives à des opérations de contrôle, des performances obtenues. La Politique comprend une évaluation de la performance qui s'inscrit dans un cadre pluriannuel adapté à la période de détention recommandée aux investisseurs de la SICAV afin de veiller à ce que le processus d'évaluation est basé sur la performance à long terme de la SICAV et de ses risques d'investissement. La composante variable de la rémunération est également basée sur un certain nombre d'autres facteurs qualitatifs et quantitatifs. La Politique contient un équilibre approprié des composantes fixes et variables de la rémunération totale.

Cette Politique est adoptée par la Société de Gestion qui est également responsable de sa mise en œuvre et de sa supervision. Elle s'applique à tout type d'avantage payé par la Société de Gestion, ainsi qu'à tout montant payé directement par la SICAV elle-même, y compris les commissions de performance éventuelles, et à tout transfert d'actions de la SICAV, effectués en faveur d'une catégorie de personnel visée par la Politique.

Ses principes généraux sont évalués au moins annuellement par la Société de Gestion et sont fonction de la taille de la Société de Gestion et/ou de la taille des OPCVM gérés par celle-ci.

Les détails de la Politique actualisée de la Société de Gestion sont disponibles sur l'adresse web https://www.edmond-de-rothschild.com/fr/asset-management/luxembourg/mentions-legales

Un exemplaire sur papier sera mis à disposition gratuitement sur demande.

Règlement EU 2015/2365 du Parlement Européen et du conseil du 25 novembre 2015 : transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation

La SICAV n'envisage pas le recours au prêt d'instruments financiers.

Swing pricing

La base sur laquelle les actifs de chaque Compartiment sont évalués aux fins du calcul de la valeur nette d'inventaire est énoncée dans la section « Valeur nette d'inventaire - Règles pour l'évaluation des actifs ». Le coût réel de l'achat ou de la vente d'actifs et d'investissements pour un Compartiment peut toutefois différer du dernier prix disponible ou de la valeur nette d'inventaire utilisée, selon le cas, dans le calcul de la valeur nette d'inventaire du fait des droits, frais et écarts découlant des prix d'achat et de vente des investissements sous-jacents. Ces coûts ont un effet négatif sur la valeur d'un Compartiment et sont connus sous le nom de « dilution ». Afin d'atténuer les effets de la dilution, le Conseil peut, à son entière discrétion, apporter un ajustement pour dilution à la valeur nette d'inventaire. Ce mécanisme de swing pricing doit être appliqué de manière systématique selon les modalités suivantes.

Afin d'atténuer les effets de la dilution, la valeur nette d'inventaire peut être ajustée lors de tout Jour d'Évaluation tel que décrit ci-dessous et si un Compartiment se trouve dans une position nette de souscription ou dans une position nette de rachat lors du Jour d'Évaluation concerné. Lorsqu'il n'y a aucune opération sur un Compartiment ou une Catégorie d'un Compartiment, le prix applicable sera la valeur nette d'inventaire non ajustée. Le Conseil conservera le pouvoir discrétionnaire quant aux conditions dans lesquelles un tel ajustement pour dilution est effectué. Après détermination de ces conditions, elles seront appliquées de façon systématique et cohérente. L'obligation d'effectuer un ajustement de dilution dépendra du volume des souscriptions ou de rachats d'Actions dans le Compartiment concerné. L'ajustement pour dilution peut être effectué lorsque, à titre d'exemple:

A) un Compartiment enregistre des niveaux élevés de souscriptions nettes par rapport à sa taille ;

B) un Compartiment se trouve dans une position nette de souscription ou une position nette de rachat dépassant un seuil déterminé lors de tout Jour d'Évaluation ;

L'ajustement pour dilution impliquera l'ajout à, lorsque le Compartiment est dans une position nette de souscription, et la déduction de, lorsque le Compartiment est dans une position nette de rachat, la valeur nette d'inventaire de tout montant que le Conseil juge approprié en vue de couvrir les droits, frais et écarts. La valeur nette d'inventaire du Compartiment concerné sera, en particulier, ajustée (à la hausse ou à la baisse) d'un montant qui reflète (i) les charges fiscales estimées, (ii) les frais de négociation qui peuvent être engagés par le Compartiment et (iii) l'écart estimé entre le cours acheteur et le cours vendeur des actifs dans lesquels le Compartiment investit. Étant donné que certains marchés boursiers et territoires peuvent avoir des structures de tarification différentes du côté acheteur et du côté vendeur, l'ajustement qui en découle peut-être différent aussi bien pour les entrées nettes que pour les sorties nettes. Les ajustements seront toutefois limités à un taux maximum de 2 % de la valeur nette d'inventaire alors applicable.

Dans le cas d'application de ce mécanisme pour la période sous revue, l'information sera reprise dans chaque compartiment concerné sous le point « Notes aux états financiers et autres informations ».

Durant la période du présent rapport, aucun compartiment n'a été concerné par ce mécanisme.

Redemption gates

Si à une date déterminée les demandes de rachat ont trait à plus de 10% des Actions en circulation d'un Compartiment, le Fonds et la Société de Gestion peuvent décider que le traitement de la partie des Actions présentées au rachat qui excède les 10% des Actions en circulation du Compartiment concerné sera retardé jusqu'à la prochaine date à laquelle la valeur nette d'inventaire est calculée (lors de laquelle la Société et la Société de Gestion peuvent faire application de la même faculté). Dans ce cas, les demandes de rachat en attente d'exécution seront réduites proportionnellement et lors de cette date les demandes de rachat, dont le traitement a été retardé, seront prises en compte prioritairement aux demandes ultérieures.

Dans le cas d'application de ce mécanisme pour la période sous revue, l'information sera reprise dans chaque compartiment concerné sous le point « Notes aux états financiers et autres informations ».

Durant la période du présent rapport, aucun compartiment n'a été concerné par ce mécanisme.

Droit de vote

Lorsque les actions sont de valeur égale, chacune donne droit à une voix. Lorsque les actions sont de valeur inégale, chacune d'elles confère de plein droit un nombre de voix proportionnel à la partie du capital qu'elle représente, en comptant pour une voix l'action représentant la quotité la plus faible et en ne tenant pas compte des fractions de voix.

Sauf les cas où la loi requiert des majorités et quorums qualifiés et dans les limites qu'elle fixe, les décisions sont prises à la majorité simple des voix exprimées, quel que soit le nombre d'actions représentées à l'assemblée.

Règlement SFDR – Information en matière de durabilité :

Le règlement (UE) 2019/2088 du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers tel que modifié (« SFDR »), régit les exigences de transparence concernant l'intégration des risques en matière de durabilité dans les décisions d'investissement, la prise en compte des incidences négatives en matière de durabilité et la publication d'informations environnementales, sociales et de gouvernance (« ESG ») et relatives au développement durable.

Le risque de durabilité signifie la survenance d'un événement ou d'une situation ESG qui pourrait potentiellement ou effectivement avoir une incidence négative importante sur la valeur de l'investissement d'un Fonds. Les risques de durabilité peuvent soit représenter un risque propre, soit avoir un impact sur d'autres risques et peuvent contribuer de manière significative à des risques tels que les risques de marché, les risques opérationnels, les risques de liquidité ou les risques de contrepartie.

Afin de satisfaire aux exigences de publication d'informations du règlement SFDR, la Société de gestion identifie et analyse les risques liés à la durabilité dans le cadre de son processus de gestion des risques. L'évaluation des risques en matière de durabilité est complexe et peut être fondée sur des données ESG difficiles à obtenir et incomplètes, estimées, obsolètes ou autrement inexactes. Même lorsque ces données sont disponibles, il n'y a aucune garantie qu'elles seront correctement analysées. Les impacts provoqués par la survenance des risques en matière de durabilité peuvent être nombreux et variés selon le risque, la région ou la catégorie d'actifs spécifique. Les risques de durabilité sont en général relatifs aux thèmes suivants : les mauvaises pratiques en terme de gouvernance d'entreprise (e.g. structure du conseil d'administration, rémunération des dirigeants), le droit des actionnaires (e.g. élection des administrateurs, modifications du capital), les changements règlementaires (e.g. restrictions sur émissions de gaz à effet de serre, code de gouvernance) , les menaces physiques (e.g. conditions météorologiques extrêmes, changement climatique, pénuries d'eau), gestion de la chaîne d'approvisionnement (e.g. augmentation du nombre de décès, taux d'accidents), pratiques de travail (e.g. observation de dispositions relatives à la santé, à la sécurité et aux droits de l'homme). La concrétisation de ces risques pourrait engendrer, entre autres, du litige défavorable, des impacts sur la réputation du Fonds, ou des arrêts dans les opérations des sociétés de portefeuille du fonds.

Lorsqu'un Compartiment ne promeut pas de caractéristiques environnementales, sociales ou de gouvernance, le processus de sélection des titres comprend un filtre négatif pour exclure les sociétés qui contribuent à la production d'armes controversées, conformément aux conventions internationales dans ce domaine, ainsi que les sociétés exposées à des activités liées au charbon thermique ou au tabac, conformément à la politique d'exclusion du Groupe Edmond de Rothschild, disponible sur son site Web. Sauf disposition contraire dans la fiche signalétique concernée, la Société de Gestion estime qu'à la date du présent prospectus, l'intégration systématique des risques de durabilité dans la stratégie d'investissement n'est pas essentielle pour générer un rendement, conforme aux objectifs d'investissement des Compartiments pour les investisseurs, ni à court terme ni à long terme.

Selon les contreparties ou secteurs dans lesquels les compartiments investiront, ils peuvent être exposés à des risques en matière de durabilité. L'impact d'un risque de durabilité sur le rendement peut être élevé sous certaines conditions.

Sauf disposition contraire d'un Compartiment spécifique dans la Fiche signalétique concernée, les Compartiments ne font la promotion d'aucune caractéristique environnementale ou sociale et n'ont pas pour objectif l'investissement durable (comme prévu aux articles 8 ou 9 du règlement SFDR). Les investissements sous-jacents à ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

1.2.2 . Vue d'ensemble des marchés

Les actions ont tout d'abord pris le chemin de la hausse, confortées par un chiffre d'inflation américaine en-dessous des attentes au mois d'août et en recul par rapport au mois précédent. Les résultats des entreprises se sont aussi avérés solides pour le deuxième trimestre avec une demande toujours forte et une bonne tenue des marges. M. Powell président de la banque centrale américaine (la Fed) a mis un terme au rebond des marchés fin août en réaffirmant sa détermination à contrer l'inflation en optant pour des taux plus élevés, plus longtemps au détriment de la croissance économique. Il a été suivi en cela par nombre d'autres banques centrales, dont la BCE. De plus, le risque géopolitique a refait surface en Europe dès l'été où une nouvelle étape dans la crise énergétique a été franchie, avec notamment des actions de sabotage endommageant les deux pipelines Nordstream 1 et 2. Les prix du gaz et de l'électricité se sont envolés avant de rebaisser ensuite. Les actions américaines ont touché leur point bas de la période fin septembre, avant d'entamer un rebond jusqu'à la fin de l'année 2022. Le sentiment et le positionnement étaient particulièrement déprimés fin septembre et ont servis de facteurs techniques pour déclencher le rebond de fin d'année. Celui-ci n'a été cependant bénéfique qu'aux actions de la zone Euro. Malgré une moindre performance en décembre, elles ont su dégager une performance positive sur la période (+5.6% pour le MSCI EMU). Elles ont profité du reflux sur les prix du gaz, mais surtout d'une volte-face surprises en Chine. En effet, un des faits majeurs de la fin d'année 2022 a été le retournement de la Chine dans sa politique « zéro-covid », avec l'annonce d'assouplissements. C'était d'autant plus surprenant que le Congrès du Parti Communiste en octobre avait confirmé une direction plus idéologiste et une mise en avant de la sécurité nationale. Alors que les actions chinoises ont énormément souffert jusqu'à fin octobre, cet assouplissement surprenant a permis un fort rebond. Les actions américaines, en revanche, ont terminé la période sur des points bas, malgré des chiffres d'inflation qui ont enfin surpris positivement en novembre. Les actions américaines et chinoises s'inscrivent ainsi en baisse en Euros, respectivement de 4.3% (SP500 TR) et 12% (MSCI China).

pwc

RAPPORT DU COMMISSAIRE A L'ASSEMBLEE GENERALE DES ACTIONNAIRES DE EDR BE SICAV (SICAV PUBLIQUE DE DROIT BELGE) SUR LES COMPTES ANNUELS POUR L'EXERCICE RACCOURCI CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2022

Dans le cadre du contrôle légal des comptes annuels de EdR BE SICAV SA (SICAV Publique de droit Belge) (la « Société »), nous vous présentons notre rapport du commissaire. Celui-ci inclut notre rapport sur les comptes annuels ainsi que les autres obligations légales et réglementaires. Ce tout constitue un ensemble et est inséparable. Ce rapport fait suite à notre rapport de carence établi le 15 mars 2023, qui vous a été adressé, en l'absence de comptes annuels arrêtés dans les délais statutaires.

Nous avons été nommés en tant que commissaire par l'assemblée générale du 28 mars 2022 lors de la constitution de la Société. Notre mandat de commissaire vient à échéance à la date de l'assemblée générale délibérant sur les comptes annuels de l'exercice clos au 31 décembre 2024. Nous avons exercé le contrôle légal des comptes annuels de la Société durant un exercice.

Rapport sur les comptes annuels

Opinion sans réserve

Nous avons procédé au contrôle légal des comptes annuels de la Société, comprenant le bilan au 31 décembre 2022, ainsi que le compte de résultats pour l'exercice de 166 jours clos à cette date et l'annexe. Ces comptes annuels font état d'un actif net qui s'élève à USD 16.816.909,96 et d'un compte de résultats qui se solde par un bénéfice de l'exercice de USD 210.750,59. Un aperçu de l'actif net et du résultat par compartiment est mentionné dans le tableau ci-dessous:

Compartiment	Devise	Actif Net	Résultat
Global Equities RDT - DBI	USD	16.816.909,96	210.750,59

À notre avis, ces comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de la Société au 31 décembre 2022, ainsi que de ses résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel comptable applicable aux Organismes de Placement Collectifs en Belgique (et plus particulièrement l'Arrêté Royal du 10 novembre 2006).

pwc

Fondement de l'opinion sans réserve

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA) telles qu'applicables en Belgique. Par ailleurs, nous avons appliqué les normes internationales d'audit approuvées par l'IAASB et applicables à la date de clôture et non encore approuvées au niveau national. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport. Nous nous sommes conformés à toutes les exigences déontologiques qui s'appliquent à l'audit des comptes annuels en Belgique, en ce compris celles concernant l'indépendance.

Nous avons obtenu du conseil d'administration et des préposés de la Société, les explications et informations requises pour notre audit.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Responsabilités du conseil d'administration relatives à l'établissement des comptes annuels

Le conseil d'administration est responsable de l'établissement des comptes annuels donnant une image fidèle conformément au référentiel comptable applicable aux organismes de placement collectifs en Belgique, ainsi que du contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe au conseil d'administration d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le conseil d'administration a l'intention de mettre la Société en liquidation ou de cesser ses activités, ou s'il ne peut envisager une autre solution alternative réaliste.

Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport du commissaire comprenant notre opinion. Une assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permette de toujours détecter toute anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Lors de l'exécution de notre contrôle, nous respectons le cadre légal, réglementaire et normatif qui s'applique à l'audit des comptes annuels en Belgique. L'étendue du contrôle légal des comptes ne comprend pas d'assurance quant à la viabilité future de la Société ni quant à l'efficience ou l'efficacité avec laquelle le conseil d'administration a mené ou mènera les affaires de la Société. Nos responsabilités relatives à l'application par le conseil d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation sont décrites ci-après.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA et tout au long de celui-ci, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique. En outre:

- Nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. Nous définissons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et recueillons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

- Nous prenons connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société de gestion désignée;

- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le conseil d'administration, de même que des informations les concernant fournies par ce dernier;

- Nous concluons quant au caractère approprié de l'application par le conseil d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport. Cependant, des situations ou événements futurs pourraient conduire la Société à cesser son exploitation;

- Nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des comptes annuels et évaluons si ces derniers reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière telle qu'ils en donnent une image fidèle.

Nous communiquons au conseil d'administration notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus, ainsi que les constatations importantes découlant de notre audit, y compris toute faiblesse significative dans le contrôle interne.

Autres obligations légales et réglementaires

Responsabilités du conseil d'administration

Le conseil d'administration est responsable de la préparation et du contenu du rapport de gestion, ainsi que du respect des dispositions légales et réglementaires applicables à la tenue de la comptabilité, du respect du Code des sociétés et des associations et des statuts de la Société.

Responsabilités du commissaire

Dans le cadre de notre mission et conformément à la norme belge complémentaire aux normes internationales d'audit (ISA) applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans leurs aspects significatifs, le rapport de gestion, ainsi que le respect des statuts et de certaines dispositions du Code des sociétés et des associations et de faire rapport sur ces éléments.

pwc

Aspects relatifs au rapport de gestion

A l'issue des vérifications spécifiques sur le rapport de gestion, nous sommes d'avis que celui-ci concorde avec les comptes annuels pour le même exercice, et a été établi conformément aux articles 3:5 et 3:6 du Code des sociétés et des associations.

Dans le cadre de notre audit des comptes annuels, nous devons également apprécier, en particulier sur la base de notre connaissance acquise lors de l'audit, si le rapport de gestion comporte une anomalie significative, à savoir une information incorrectement formulée ou autrement trompeuse. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'anomalie significative à vous communiquer.

Mention relative à l'indépendance

Notre cabinet de révision et notre réseau n'ont pas effectué de missions incompatibles avec le contrôle légal des comptes annuels et notre cabinet de révision est resté indépendant vis-à-vis de la Société au cours de notre mandat; et

Autres mentions

- Sans préjudice d'aspects formels d'importance mineure, la comptabilité est tenue conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables aux organismes de placement collectifs en Belgique;
- La répartition des résultats proposée à l'assemblée générale est conforme aux dispositions légales et statutaires; et
- Nous n'avons pas à vous signaler d'opération conclue ou de décision prise en violation des statuts ou du Code des sociétés et des associations à l'exception du non-respect des exigences légales concernant la fourniture du rapport du commissaire aux actionnaires dans le délai de quinze jours prévu aux articles 7:127, 7:132 et 7:148 du Code des sociétés et associations.

Diegem, le 21 mars 2023

Le commissaire
PwC Reviseurs d'Entreprises SRL
représentée par

DocuSigned by:
07FB08B09FE24A7...
Damien Walgrave
Reviseur d'Entreprises

1.4 . RESUME DES REGLES DE COMPTABILISATION ET D'EVALUATION

1.4.1 . Résumé des règles

Les règles d'évaluation ci-dessous ont été rédigées sur base de l'AR du 10 novembre 2006 relatif à la comptabilité, aux comptes annuels et aux rapports périodiques de certains organismes de placement collectif publics à nombre variable de parts. Plus particulièrement, les dispositions des articles 7 à 19 sont d'application.

Frais

Afin d'éviter des variations importantes de la valeur nette d'inventaire au moment de leur paiement, les charges à caractère récurrent sont provisionnées prorata temporis. Ce sont principalement les commissions et frais récurrents tels que mentionnés dans le prospectus (par exemple, la rémunération pour la gestion du portefeuille d'investissement, l'administration, le dépositaire, le commissaire, ...).

Les frais de constitution sont amortis sur une ou plusieurs années avec un maximum de 5 ans, selon la méthode linéaire.

Comptabilisation des achats et des ventes

Les valeurs mobilières, instruments du marché monétaire, parts d'organismes de placement collectif et instruments financiers dérivés qui sont évalués à leur juste valeur, sont, au moment de leur acquisition et de leur aliénation, enregistrés dans les comptes respectivement à leur prix d'achat et à leur prix de vente. Les frais accessoires, tels que les frais de transaction et de livraison, sont immédiatement mis à charge du compte de résultats.

Créances et dettes

Les créances et dettes à court terme ainsi que les placements à terme sont portés au bilan à leur valeur nominale.

Lorsque la politique d'investissement du compartiment est principalement axée sur le placement de ses actifs dans des dépôts, des liquidités ou des instruments du marché monétaire, les placements sont évalués à leur juste valeur.

Valeurs mobilières, instruments du marché monétaire et instruments financiers dérivés

Les valeurs mobilières, les instruments du marché monétaire et les instruments financiers dérivés (contrats d'option, contrats à terme et contrats de swap) sont évalués à leur juste valeur en respectant la hiérarchie suivante:

- S'il s'agit d'éléments du patrimoine pour lesquels il existe un marché actif fonctionnant à l'intervention d'établissements financiers tiers, ce sont le cours acheteur et le cours vendeur actuels formés sur ce marché qui sont retenus. Dans des cas exceptionnels, ces cours peuvent être indisponibles pour les obligations et pour d'autres titres de créance; le cours moyen sera alors utilisé et cette procédure sera mentionnée dans le rapport (semi-)annuel.

- S'il s'agit d'éléments du patrimoine qui sont négociés sur un marché actif en dehors de toute intervention d'établissements financiers tiers, c'est le cours de clôture qui est retenu.

- Utilisation du prix de la transaction la plus récente, à condition que les circonstances économiques n'aient pas fondamentalement changé depuis cette transaction.

- Utilisation d'autres techniques de valorisation qui doivent utiliser au maximum les données du marché, être conformes aux méthodes économiques habituellement utilisées et être régulièrement calibrées et testées quant à leur validité.

L'évaluation des parts d'organismes de placement collectif à nombre variable de parts non cotés est faite sur la base de la valeur nette d'inventaire de ces parts.

Les réductions de valeur, moins-values et plus-values, qui proviennent des règles ci-dessus, sont imputées au compte de résultats dans le sous-poste concerné de la rubrique «I. réductions de valeur, moins-values et plus-values».

Des variations de valeur relatives à des obligations et autres titres de créance qui résultent de la comptabilisation prorata temporis des intérêts courus, sont imputées au compte de résultats comme éléments constitutifs du poste «II. Produits et charges des placements - B. Intérêts».

La juste valeur des instruments financiers dérivés (contrats d'option, contrats à terme et contrats de swap) est portée dans les différents postes du bilan et hors bilan en fonction de l'instrument sous-jacent.

Les valeurs sous-jacentes (des contrats d'option et des warrants) et les montants notionnels (des contrats à terme et des contrats de swap) sont portés dans les postes hors bilan sous les rubriques concernées.

En cas d'exercice des contrats d'option et des warrants, les primes sont portées en majoration ou en réduction du prix d'achat ou de vente des éléments du patrimoine sous-jacents. Les paiements et recettes intermédiaires résultant de contrats de swap sont portés au compte de résultats dans le sous-poste «II. Produits et charges des placements - D. Contrats de swap».

Opérations en devises

Les éléments du patrimoine libellés en monnaies étrangères sont convertis dans la devise du compartiment sur base du cours moyen du marché et le solde des écarts positifs et négatifs résultant de la conversion est imputé au compte de résultats dans la rubrique «I.H. Positions et opérations de change».

1.4.2 . Taux de change

	31.12.22	
1 EUR	1,0673	USD
1 CHF	1,0808	USD
1 CNH	0,1445	USD
1 HKD	0,1281	USD
1 DKK	0,1435	USD
1 SEK	0,0960	USD
1 CNY	0,1438	USD

2 . INFORMATIONS SUR LE COMPARTIMENT GLOBAL EQUITIES RDT - DBI

2.1 . RAPPORT DE GESTION

2.1.1 . Date de lancement du compartiment et prix de souscription des parts

Le compartiment EDR Global Equity RDT-DBI a été lancé le 18 juillet 2022.

2.1.2 . Cotation en bourse

Non applicable.

2.1.3 . Objectif et lignes de force de la politique de placement

Objectif d'investissement

Le compartiment a pour objectif, sur son horizon de placement recommandé, de participer partiellement à l'évolution des marchés actions en investissant notamment en actions internationales de tous types, y compris de pays « émergents ». Le Gestionnaire mettra en place sur les marchés à terme et optionnels une couverture permanente partielle du risque actions en fonction des anticipations du gérant.

Chaque année, au moins 90 % des revenus recueillis seront versés aux détenteurs d'actions de distribution du compartiment, après déduction des frais, commissions et provisions afin qu'ils puissent bénéficier du régime des Revenus définitivement taxés conformément aux articles 202 et 203 du Code des impôts sur les revenus (CIR) et dans la mesure prévue par la législation fiscale belge.

Politique de placement

Catégorie d'actifs autorisés

Actions

Le Fonds investit au minimum 75% de ses actifs nets en actions internationales y compris en actions de pays « émergents » (*). Le compartiment aura recours à une gestion discrétionnaire visant à s'exposer notamment aux marchés d'actions européens, nord-américains et chinois. Les investissements du compartiment dans des « actions A chinoises » via Stock Connect (**) peuvent représenter jusqu'à 30% de ses actifs.

**Les pays émergents sont des pays en développement présentant un fort potentiel de croissance. Ces pays ont généralement un Produit National Brut faible et se trouvent dans des régions géographiques telles que l'Asie, l'Europe de l'Est et l'Amérique latine.*
*** Le programme Shanghai-Hong Kong Stock Connect est un programme de négociation et de compensation de titres développé par Hong Kong Exchanges and Clearing Limited (**HKEx**), la Hong Kong Securities Clearing Company Limited (**HKSCC**), la Bourse de Shanghai (« SSE ») et China Securities Depository and Clearing Corporation Limited (**ChinaClear**) dans le but d'assurer un accès mutuel au marché bousier entre la Chine continentale et Hong Kong. Ce programme permet aux investisseurs étrangers de négocier certaines Actions A chinoises cotées sur la Bourse de Shanghai par le biais de courtiers basés à Hong Kong.*

OPC

En outre, à concurrence maximale de 10% de la valeur nette des actifs, le compartiment peut investir en parts ou actions d'OPC ou d'autres Fonds d'Investissement éligibles, indépendamment de leur classification, notamment à des fins de gestion des liquidités (OPC du marché monétaire, OPC diversifiés ou obligataires).

Liquidités

Le compartiment pourra détenir des liquidités jusqu'à 20% de la valeur nette de ses actifs.

Titres de créance et instruments du marché monétaire

Pour des besoins de gestion de trésorerie, le compartiment pourra être investi jusqu'à 25% de la valeur nette des actifs indifféremment dans des titres de créance négociables et des obligations, émis en euro ou en dollars US, par des entités privées ou publiques.

Le compartiment ciblera des émissions d'émetteurs publics ou privés d'une durée résiduelle de 397 jours maximum pour les émissions à taux fixe et de deux ans maximum pour les émissions à taux variable. Ces titres seront notés à l'achat, « investment grade », c'est-à-dire des titres pour lesquels le risque de défaut de paiement de l'émetteur est le moins élevé (titres de notation supérieure ou égale à BBB- ou dont la notation court terme est supérieure ou égale à A-3 selon S&P ou une agence équivalente ou bénéficiant d'une notation interne du Gestionnaire équivalente). Le compartiment utilisera le

rating alloué au niveau de l'émission, mais quand celle-ci n'est pas notée, le rating de l'émetteur sera utilisé. Le compartiment utilisera le second best rating entre S&P, Moody's et Fitch

La sélection des titres ne se fonde pas mécaniquement et exclusivement sur le critère de notation. Elle se base notamment sur une analyse interne. Le Gestionnaire analyse préalablement à chaque décision d'investissement chaque titre sur d'autres critères que la notation.

En cas de dégradation de la notation d'un titre, Le Gestionnaire effectue nécessairement une analyse afin de décider de l'opportunité de vendre ou de conserver le titre dans le cadre du respect de l'objectif de rating.

Risque de change

Le compartiment peut investir dans des instruments libellés dans des devises autres que le dollar US.

Le risque de change du portefeuille du compartiment n'est en principe pas couvert. Le compartiment pourra être exposé au risque de change jusqu'à 90% de la valeur nette des actifs.

Opérations sur instruments financiers dérivés autorisées

Le compartiment utilisera des produits dérivés en vue de la réalisation des objectifs d'investissement. L'exposition globale du compartiment aux actions y compris via le recours aux instruments dérivés ne dépassera pas 95% de la valeur nette des actifs du compartiment.

Les dérivés auxquels le compartiment a recours, à fins de couverture et/ou d'exposition sont :

- des contrats d'options sur actions, futures, indices actions et / ou à certains de leurs paramètres ou composantes (volatilité, cours, secteurs...) pour gérer l'exposition aux marchés actions dans toutes les géographies;
- des contrats de futures sur indices actions et / ou à certains de leurs paramètres ou composantes (volatilité, cours, secteurs ...);
- des forwards et futures de changes.

La société de gestion pilotera l'exposition du risque actions entre 40% et 95% de la valeur nette des actifs en mettant en place des stratégies de couverture par le biais d'intervention sur les marchés à terme et optionnels. Le calcul du ratio de risque global se basera sur la méthode de l'engagement.

Plus spécifiquement, le compartiment cherchera à se couvrir, de manière permanente, partiellement du risque actions, dans la limite d'une fois la valeur nette des actifs. L'implémentation de la couverture est déterminée de façon discrétionnaire par l'équipe de gestion en fonction de ses anticipations et des conditions de marché. L'objectif de la mise en œuvre de ces stratégies optionnelles est d'atténuer les chocs importants des marchés actions et implique de moins profiter des périodes de hausse des marchés actions. Elles permettent également à l'équipe de gestion, de façon tactique et opportuniste, de rechercher à optimiser le coût de la couverture du portefeuille. L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que le positionnement du portefeuille est déterminé de façon discrétionnaire par les équipes de gestion selon leurs anticipations sur l'évolution des marchés et que ce positionnement pourrait ainsi ne pas être adapté aux tendances réelles des marchés.

Afin de limiter sensiblement le risque global de contrepartie des instruments négociés de gré à gré, la société de gestion pourra recevoir des garanties numéraires qui seront déposées auprès du dépositaire et ne feront l'objet d'aucun réinvestissement.

Prêt d'instruments financiers

Le compartiment n'envisage pas de recourir au prêt d'instruments financiers.

Aspects environnementaux, sociaux, et de gouvernance (ESG)

La Société de Gestion estime qu'à la date du présent prospectus, l'intégration systématique des risques de durabilité dans la stratégie d'investissement du Compartiment n'est pas essentielle pour générer un rendement, conforme aux objectifs d'investissement pour les investisseurs, ni à court terme ni à long terme.

Selon les contreparties ou secteurs dans lesquels le compartiment investis, il peut être exposé à des risques en matière de durabilité. L'impact d'un risque de durabilité sur le rendement peut être élevé sous certaines conditions.

2.1.4 . Gestion financière du portefeuille

Voir 1. Informations générales sur la société d'investissement, 1.1. Organisation de la société d'investissement.

2.1.5 . Distributeurs

Voir 1. Informations générales sur la société d'investissement, 1.1. Organisation de la société d'investissement.

2.1.6 . Indice et benchmark

L'indice de référence du compartiment est composé pour 35% du S&P 500 dividendes net réinvestis, pour 25% du Federal Funds Effective Rate capitalisé, pour 25% du MSCI EMU dividendes net réinvestis, et pour 15% du MSCI China 10/40 dividendes net réinvestis.

Le Compartiment est géré activement. Le Gestionnaire prend des décisions d'investissement dans le but d'atteindre l'objectif et la politique de placement du Compartiment. Cette gestion active inclut de prendre des décisions concernant la sélection d'actifs, l'allocation régionale, les vues sectorielles et le niveau global d'exposition au marché. Le Gestionnaire n'est en aucun cas limité par les composants de l'indice de référence dans le positionnement de son portefeuille, et le Compartiment peut ne pas détenir tous les composants de l'indice de référence, voir aucun des composants en question. L'indice de référence sert uniquement de référence pour comparer la performance du compartiment. L'écart par rapport à l'indice de référence peut être total ou significatif, mais peut aussi parfois être limité.

L'indice S&P 500 est représentatif de 500 sociétés de grandes capitalisations américaines. Plus d'informations concernant la composition et les règles de fonctionnement de l'indice sont disponibles sur www.standardandpoors.com. L'administrateur S&P est inscrit sur le registre d'administrateurs et d'indices de référence tenu par l'ESMA.

L'indice Federal Funds Effective Rate capitalisé correspond à la moyenne des taux au jour le jour de la zone dollar et est calculé par la New York Federal Reserve (site internet : https://www.federalreserve.gov/). A la date de la dernière mise à jour du présent prospectus, la New York Federal Reserve bénéficie de l'exemption prévue à l'article 2.2 du règlement Benchmark, en tant que banque centrale, et, à ce titre, n'a pas à être inscrit sur le registre de l'ESMA.

L'indice MSCI EMU est un indice capturant environ 85% de la capitalisation boursière flottante de la zone euro. Il est composé de valeurs appartenant aux pays membres de la zone euro sélectionnées selon la capitalisation boursière, le volume de transaction et le secteur d'activité. L'indice s'efforce de respecter la pondération par pays et par secteur d'activité reflétant au maximum la structure économique de la zone euro. L'indice de référence MSCI EMU est administré par MSCI Limited (site internet : http://www.msci.com). A la date de la dernière mise à jour du présent prospectus, MSCI Limited n'est pas inscrit sur le registre d'administrateurs et d'indices de référence tenu par l'ESMA et bénéficie d'une période de transition pour soumettre une demande d'agrément ou d'enregistrement, conformément à l'article 51 du Règlement sur les indices de référence.

L'indice MSCI China 10/40 est indice établi pour mesurer la performance agrégée du marché actions chinois tout en respectant les règles de concentration de la directive OPCVM. Cet indice capture environ 85% de la capitalisation boursière flottante du marché actions chinois. Il est composé principalement de grandes et moyennes capitalisations boursières qui y sont représentées à travers des actions A, actions H, des actions B, des « Red Chips », des « P chips » ainsi que des cotations étrangères (e.g. ADR). L'indice de référence MSCI China 10/40 est administré par MSCI Limited (site internet : http://www.msci.com). A la date de la dernière mise à jour du présent prospectus, MSCI Limited n'est pas sur le registre d'administrateurs et d'indices de référence tenu par l'ESMA et bénéficie d'une période de transition pour soumettre une demande d'agrément ou d'enregistrement, conformément à l'article 51 du Règlement sur les indices de référence.

Tracking error

La tracking-error est la volatilité annualisée des différences entre les rendements de la part de référence et de l'indice suivi. Cet indicateur mesure le risque qu'ont les performances de la part de référence de s'éloigner de celles de son indice de référence.

- Part de distribution (PX) – BE6330348317: 2,68%.

2.1.7 . Politique suivie pendant l'exercice

La description de la politique est mentionnée au prospectus.

2.1.8 . Politique future

La société n'entend pas modifier la politique de manière significative.

2.1.9 . Indicateur synthétique de risque et de rendement

Le profil de risque et de rendement d'un investissement est reflété par un indicateur synthétique qui classe le compartiment sur une échelle risque/rendement allant du niveau le plus faible (1) au niveau le plus élevé (7).

Cet indicateur est calculé conformément aux dispositions du Règlement 583/2010 et est disponible, dans sa version la plus récente, dans les documents d'informations clés pour l'investisseur. Ce niveau de risque/rendement est calculé sur base des variations de valeur du portefeuille (volatilité) enregistrées au cours des 5 dernières années (ou sur base des variations de valeur d'un indice de référence approprié si le compartiment ou la classe d'actions existe depuis moins de 5 ans). Il donne une indication du rendement que le compartiment peut générer et du risque auquel le capital de l'investisseur est exposé mais ne signifie pas que le profil de risque/rendement affiché dans les documents d'informations clés pour l'investisseur demeurera inchangé. Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil futur du compartiment.

Ce compartiment se situe en classe 5.

2.1.10 . Affectation des résultats

Le Conseil d'Administration proposera à l'Assemblée générale des actionnaires de distribuer le dividende suivant :
0,468 EUR brut pour la classe B portant le code ISIN BE6330348317
0,803 EUR brut pour la classe J portant le code ISIN BE6330350339

La partie du dividende pouvant bénéficier du régime RDT est de 100%.

2.2 . BILAN

	Au 31.12.22 (en USD)
SECTION 1: SCHEMA DU BILAN	
TOTAL DE L'ACTIF NET	16.816.909,96
I. Actifs immobilisés	**81.319,46**
A. Frais d''établissement et d''organisation	81.319,46
II. Valeurs mobilières, instruments du marché monétaire, OPC et instruments financiers dérivés	**15.625.752,94**
C. Actions et autres valeurs assimilables à des actions	
a. Actions	15.279.874,94
F. Instruments financiers dérivés	
m. Sur indices financiers	
i. Contrats d'option (+/-)	345.878,00
IV. Créances et dettes à un an au plus	**-367.447,79**
A. Créances	
a. Montants à recevoir	6.478,43
b. Avoirs fiscaux	75,98
c. Collatéral	314.782,40
B. Dettes	
a. Montants à payer (-)	-21.844,02
c. Emprunts (-)	-666.940,58
V. Dépôts et liquidités	**1.618.566,64**
A. Avoirs bancaires à vue	1.618.566,64
VI. Comptes de régularisation	**-141.281,29**
C. Charges à imputer (-)	-141.281,29
TOTAL CAPITAUX PROPRES	**16.816.909,96**
A. Capital	16.675.010,77
B. Participations au résultat	-68.851,40
D. Résultat de l'exercice (du semestre)	210.750,59
SECTION 2: POSTES HORS BILAN	
I. Sûretés réelles (+/-)	**153.600,00**
A. Collatéral (+/-)	
b. Liquidités/dépôts	153.600,00
II. Valeurs sous-jacentes des contrats d''option et des warrants (+)	**7.215.000,00**
A. Contrats d''option et warrants achetés	3.425.000,00
B. Contrats d''option et warrants vendus	3.790.000,00

2.3 . COMPTE DE RESULTATS

	Au 31.12.22 (en USD)
SECTION 3: SCHEMA DU COMPTE DE RÉSULTATS	
I. Réductions de valeur, moins-values et plus-values	**300.647,17**
C. Actions et autres valeurs assimilables à des actions	
a. Actions	-47.736,61
F. Instruments financiers dérivés	
I. Sur indices financiers	
i. Contrats d'option	-78.728,71
H. Positions et opérations de change	
a. Instruments financiers dérivés	
ii. Contrats à terme	90,56
b. Autres positions et opérations de change	427.021,93
II. Produits et charges des placements	**62.848,14**
A. Dividendes	73.161,16
B. Intérêts	
b. Dépôts et liquidités	6.980,63
C. Intérêts d'emprunts (-)	-380,17
E. Précomptes mobiliers (-)	
b. D'origine étrangère	-16.913,48
III. Autres produits	**35,70**
B. Autres	35,70
IV. Coûts d"exploitation	**-152.780,42**
A. Frais de transaction et de livraison inhérents aux placements (-)	-19.646,98
C. Rémunération due au dépositaire (-)	-2.912,86
D. Rémunération due au gestionnaire (-)	
a. Gestion financière	-71.730,83
B	-25.586,26
J	-13.251,87
b. Gestion administrative et comptable	-32.892,70
E. Frais administratifs (-)	-2.833,93
F. Frais d'établissement et d'organisation (-)	-1.149,73
G. Rémunérations, charges sociales et pensions (-)	-7.720,87
H. Services et biens divers (-)	-10.139,49
J. Taxes	-23.377,02
B	-4.388,51
J	-2.657,76
K. Autres charges (-)	-1.730,75
	-8.880,20
Produits et charges de l'exercice (du semestre)	**-89.896,58**
Sous Total II + III + IV	
V. Bénéfice courant (perte courante) avant impôts sur le résultat	**210.750,59**
VII. Résultat de l'exercice (du semestre)	**210.750,59**
SECTION 4: AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS	
I. Bénéfice (Perte) à affecter	**141.899,19**
b. Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	210.750,59
c. Participations au résultat perçues (participations au résultat versées)	-68.851,40
III. (Bénéfice à reporter) Perte à reporter	**-7.507,31**
IV. (Distribution des dividendes)	**-134.391,88**

2.4 . COMPOSITION DES ACTIFS ET CHIFFRES-CLES

2.4.1 . Composition des actifs au 31.12.22

Dénomination	Quantité au 31.12.22	Devise	Cours en devises	Evaluation (en USD)	% Portefeuille	% Actif Net
VALEURS MOBILIERES ET INSTRUMENTS DU MARCHE MONETAIRE NEGOCIES SUR UN MARCHE REGLEMENTE OU SUR UN MARCHE SIMILAIRE						
ABBOTT LABORATORIES	1.017	USD	109,79	111.656,43	0,71%	0,66%
ADVANCED MICRO DEVICES INC	1.077	USD	64,77	69.757,29	0,45%	0,42%
AIRBNB INC	613	USD	85,50	52.411,50	0,33%	0,31%
ALPHABET INC -A-	4.599	USD	88,23	405.769,77	2,60%	2,41%
AMAZON.COM INC	3.299	USD	84,00	277.116,00	1,77%	1,65%
AMERICAN EXPRESS	1.085	USD	147,75	160.308,75	1,03%	0,95%
AMETEK INC	1.006	USD	139,72	140.558,32	0,90%	0,84%
APPLE INC	3.097	USD	129,93	402.393,21	2,57%	2,39%
BANK OF AMERICA CORP	4.430	USD	33,12	146.721,60	0,94%	0,87%
BECTON DICKINSON	400	USD	254,30	101.720,00	0,65%	0,61%
BOOKING HOLDINGS INC	36	USD	2.015,28	72.550,08	0,46%	0,43%
CBRE GROUP	731	USD	76,96	56.257,76	0,36%	0,34%
CDW	543	USD	178,58	96.968,94	0,62%	0,58%
CHARLES SCHWAB CORP/THE	1.381	USD	83,26	114.982,06	0,74%	0,68%
COLGATE-PALMOLIVE CO	1.387	USD	78,79	109.281,73	0,70%	0,65%
CONOCOPHILLIPS CO	631	USD	118,00	74.458,00	0,48%	0,44%
CONSTELLATION BRANDS INC -A-	544	USD	231,75	126.072,00	0,81%	0,75%
CORNING INC	1.754	USD	31,94	56.022,76	0,36%	0,33%
DANAHER CORP	405	USD	265,42	107.495,10	0,69%	0,64%
DEERE AND CO	350	USD	428,76	150.066,00	0,96%	0,89%
ELI LILLY & CO	503	USD	365,84	184.017,52	1,18%	1,09%
EOG RESOURCES INC	1.076	USD	129,52	139.363,52	0,89%	0,83%
EVERSOURCE ENERGY	1.211	USD	83,84	101.530,24	0,65%	0,60%
EXELON CORP	2.250	USD	43,23	97.267,50	0,62%	0,58%
F5 --- REGISTERED SHS	425	USD	143,51	60.991,75	0,39%	0,36%
FORD MOTOR	5.936	USD	11,63	69.035,68	0,44%	0,41%
FORTUNE BRANDS	1.455	USD	57,11	83.095,05	0,53%	0,49%
GLOBAL PAYMENTS INC	497	USD	99,32	49.362,04	0,32%	0,29%
GODADDY -A-	1.007	USD	74,82	75.343,74	0,48%	0,45%
HOLOGIC INC	1.157	USD	74,81	86.555,17	0,55%	0,52%
ILLINOIS TOOL WORKS	525	USD	220,30	115.657,50	0,74%	0,69%
JPMORGAN CHASE CO	1.560	USD	134,10	209.196,00	1,34%	1,24%
KLA CORPORATION	196	USD	377,03	73.897,88	0,47%	0,44%
LEIDOS HOLDINGS INC	736	USD	105,19	77.419,84	0,50%	0,46%
MARVELL TECH --- REGISTERED SHS	1.471	USD	37,04	54.485,84	0,35%	0,32%
MASTERCARD INC -A-	447	USD	347,73	155.435,31	0,99%	0,92%
MCDONALD'S CORP	442	USD	263,53	116.480,26	0,75%	0,69%
MICROSOFT CORP	2.272	USD	239,82	544.871,04	3,49%	3,24%
MONSTER BEVERAGE CORP	1.440	USD	101,53	146.203,20	0,94%	0,87%
MORGAN STANLEY	2.021	USD	85,02	171.825,42	1,10%	1,02%
NETAPP	969	USD	60,06	58.198,14	0,37%	0,35%
NEXTERA ENERGY	866	USD	83,60	72.397,60	0,46%	0,43%
NIKE INC	1.301	USD	117,01	152.230,01	0,97%	0,91%
NORDSON	421	USD	237,72	100.080,12	0,64%	0,60%
NVIDIA CORP	251	USD	146,14	36.681,14	0,23%	0,22%
PALO ALTO NETWORKS	457	USD	139,54	63.769,78	0,41%	0,38%
PFIZER INC	3.266	USD	51,24	167.349,84	1,07%	1,00%
PIONEER NATURAL RESOURCES COMPANY	575	USD	228,39	131.324,25	0,84%	0,78%
PPG INDUSTRIES INC	833	USD	125,74	104.741,42	0,67%	0,62%
PROCTER & GAMBLE CO	1.306	USD	151,56	197.937,36	1,27%	1,18%
PROGRESSIVE CORP	959	USD	129,71	124.391,89	0,80%	0,74%
QUALCOMM INC	781	USD	109,94	85.863,14	0,55%	0,51%
REGENERON PHARMACEUTICALS INC	173	USD	721,49	124.817,77	0,80%	0,74%
SALESFORCE INC	623	USD	132,59	82.603,57	0,53%	0,49%
SEAGEN INC	449	USD	128,51	57.700,99	0,37%	0,34%
SHERWIN WILLIAMS CO	462	USD	237,33	109.646,46	0,70%	0,65%
TESLA MOTORS INC	140	USD	123,18	17.245,20	0,11%	0,10%
TEXAS INSTRUMENTS INC	708	USD	165,22	116.975,76	0,75%	0,70%
THERMO FISHER SCIENT SHS	246	USD	550,69	135.469,74	0,87%	0,81%
TJX COS INC	2.193	USD	79,60	174.562,80	1,12%	1,04%
UNITEDHEALTH GROUP INC	555	USD	530,18	294.249,90	1,88%	1,75%
VERTEX PHARMACEUTICALS INC	416	USD	288,78	120.132,48	0,77%	0,72%

Dénomination	Quantité au 31.12.22	Devise	Cours en devises	Evaluation (en USD)	% Portefeuille	% Actif Net
WALT DISNEY CO	1.123	USD	86,88	97.566,24	0,62%	0,58%
WORKDAY INC -A-	370	USD	167,33	61.912,10	0,40%	0,37%
États-Unis				**8.132.449,50**	**52,05%**	**48,36%**
AIR LIQUIDE SA	895	EUR	132,40	126.466,99	0,81%	0,75%
BIOMERIEUX SA	973	EUR	97,92	101.683,48	0,65%	0,60%
BNP PARIBAS SA	2.406	EUR	53,25	136.735,54	0,87%	0,81%
CIE GENERALE DES ETABLISSEMENTS MICHELIN	3.610	EUR	25,99	100.114,29	0,64%	0,60%
CREDIT AGRICOLE SA	11.075	EUR	9,83	116.200,40	0,74%	0,69%
DASSAULT SYST.	1.796	EUR	33,50	64.202,58	0,41%	0,38%
GAZTRANSPORT ET TECHNIGAZ SA	788	EUR	99,80	83.931,10	0,54%	0,50%
GETLINK ACT	7.295	EUR	14,98	116.589,20	0,75%	0,69%
HERMES INTERNATIONAL SA	66	EUR	1.445,00	101.783,63	0,65%	0,61%
L'OREAL SA	325	EUR	333,60	115.711,25	0,74%	0,69%
LEGRAND SA	1.426	EUR	74,82	113.868,45	0,73%	0,68%
SCHNEIDER ELECTRIC SE	1.195	EUR	130,72	166.715,55	1,07%	0,99%
SPIE SA	3.391	EUR	24,36	88.159,93	0,56%	0,52%
WAGA ENERGY SA	1.982	EUR	28,50	60.285,75	0,39%	0,36%
France				**1.492.448,14**	**9,55%**	**8,87%**
AK MEDICAL — REGISTERED SHS	16.400	HKD	9,79	20.571,01	0,13%	0,12%
ALIBABA GROUP HOLDING LTD SADR	2.520	USD	88,09	221.986,80	1,42%	1,32%
BAIDU INC -A- ADR REPR 8 SH -A-	280	USD	114,38	32.026,40	0,20%	0,19%
BILIBILI INC SADR	2.871	USD	23,69	68.013,99	0,44%	0,40%
CHINA MENGNIU DAIRY	4.800	HKD	35,40	21.770,75	0,14%	0,13%
CHINASOFT INTERNATIONAL LTD	33.300	HKD	6,79	28.969,63	0,19%	0,17%
HAIDILAO INTERNATIONAL HOLDING LTD	5.400	HKD	22,40	15.497,83	0,10%	0,09%
JD.COM INC - CL A	2.300	HKD	220,20	64.889,46	0,42%	0,39%
LI AUTO - SHS A SPON ADR REPR 2 SHS A	1.200	USD	20,40	24.480,00	0,16%	0,15%
LI NING CO	5.900	HKD	67,75	51.214,19	0,33%	0,31%
LK TECHNOLOGY HOLDING LTD	10.400	HKD	6,42	8.554,55	0,05%	0,05%
MEITUAN - SHS 114A/REG S	5.800	HKD	174,70	129.822,47	0,83%	0,77%
NETEASE SPONS ADR REPR 25 SHS	681	USD	72,63	49.461,03	0,32%	0,29%
NEW ORIENTAL EDUCATION & TECHNOLOGY GROU	875	USD	34,82	30.467,50	0,19%	0,18%
NIO INC - SHS -A- ADR	2.950	USD	9,75	28.762,50	0,18%	0,17%
PINDUODUO	840	USD	81,55	68.502,00	0,44%	0,41%
POP MART INTERNATIONAL GROUP LIMITED	5.700	HKD	19,82	14.474,63	0,09%	0,09%
SANDS CHINA LTD	8.300	HKD	25,90	27.542,72	0,18%	0,16%
SHENZHOU INTERNATIONAL GROUP	2.300	HKD	87,80	25.873,27	0,17%	0,15%
SINO BIOPHARMA	26.600	HKD	4,57	15.574,96	0,10%	0,09%
SUNNY OPTICAL TECHNOLOGY (GRP) CO LTD	1.600	HKD	92,85	19.034,04	0,12%	0,11%
SUPER HI INTERNATIONALL HOLDING LTD	540	HKD	9,94	687,72	0,00%	0,00%
TAL EDUCAT GR -A- ADR REPR 1/3 SH -A-	4.410	USD	7,05	31.090,50	0,20%	0,19%
TENCENT HOLDINGS LTD	5.500	HKD	334,00	235.362,97	1,51%	1,40%
TENCENT MUSIC ADR REPR 2 SHS A	3.210	USD	8,28	26.578,80	0,17%	0,16%
TRIP COM GROUP LTD	1.930	USD	34,40	66.392,00	0,42%	0,40%
WEIBO -A- SPONS ADR REPR 1 SH	810	USD	19,12	15.487,20	0,10%	0,09%
WUXI BIOLOGICS	10.200	HKD	59,85	78.215,59	0,50%	0,47%
Iles Caïmans				**1.421.304,51**	**9,10%**	**8,45%**
ALLIANZ SE REG SHS	848	EUR	200,90	181.820,13	1,16%	1,08%
BMW AG	1.606	EUR	83,38	142.913,61	0,91%	0,85%
CARL ZEISS MEDITEC AG	669	EUR	117,90	84.179,45	0,54%	0,50%
DEUTSCHE TELEKOM AG REG SHS	5.750	EUR	18,64	114.375,58	0,73%	0,68%
MUENCHENER RUECKVERSICHERUNGS AG REG SHS	507	EUR	304,00	164.493,11	1,05%	0,98%
RATIONAL NAMEN	90	EUR	555,00	53.309,14	0,34%	0,32%
SAP AG	1.192	EUR	96,39	122.623,70	0,79%	0,73%
SARTORIUS VORZ.OHNE STIMMRECHT.	201	EUR	369,40	79.242,67	0,51%	0,47%
SYMRISE AG	905	EUR	101,65	98.179,80	0,63%	0,58%
Allemagne				**1.041.137,19**	**6,66%**	**6,19%**
AIER EYE HOSPITAL GROUP CO LTD	8.700	CNY	31,07	38.883,88	0,25%	0,23%
ANHUI CONCH CEMENT CO -H-	15.800	HKD	27,30	55.264,81	0,35%	0,33%
BEIJING ORIENTAL YUHONG WATERPROOF -A-	5.400	CNY	33,57	26.076,79	0,17%	0,15%
CHINA MERCHANTS BANK CO LTD -H-	8.600	HKD	43,65	48.096,30	0,31%	0,29%
CHINA TOURISM - REGISTERED SHS A	1.700	CNY	216,03	52.828,96	0,34%	0,31%
CHINA VANKE -H-	11.500	HKD	15,80	23.280,05	0,15%	0,14%
CITIC SECURITIES -A-	9.300	CNY	19,91	26.635,65	0,17%	0,16%
CONTEMPORARY AMPEREX TECHNO. CO LTD A	700	CNY	393,42	39.615,36	0,25%	0,24%
EAST MONEY INFO -A-	23.300	CNY	19,40	65.022,96	0,42%	0,39%

Dénomination	Quantité au 31.12.22	Devise	Cours en devises	Evaluation (en USD)	% Portefeuille	% Actif Net
ESTUN AUTO - SHS -A-	16.500	CNY	21,68	51.457,93	0,33%	0,31%
FLAT GLASS GROUP -H- REGS	9.700	HKD	18,88	23.464,04	0,15%	0,14%
GOERTEK INC. -A-	6.300	CNY	16,83	15.252,24	0,10%	0,09%
HANGZHOU TIGERMED CONSULTING CO LTD	2.100	CNY	104,80	31.658,45	0,20%	0,19%
JIANGSU HENGRUI PHARMACEUTICALS CO	6.800	CNY	38,53	37.689,21	0,24%	0,22%
KWEICHOW MOUTAI CO LTD	300	CNY	1.727,00	74.528,55	0,48%	0,44%
MIDEA GROUP CO -A-	7.700	CNY	51,80	57.375,91	0,37%	0,34%
PING AN BANK CO LTD -A-	24.300	CNY	13,16	46.001,42	0,29%	0,27%
PING AN INS (GRP) CO -H-	15.100	HKD	51,65	99.925,48	0,64%	0,59%
SANY HEAVY INDUSTRY CO LTD -A-	23.700	CNY	15,80	53.865,97	0,34%	0,32%
TSINGTAO BREWERY -H-	2.700	HKD	77,10	26.671,48	0,17%	0,16%
XI AN LONGI SILICON MATERIALS CORP	6.600	CNY	42,26	40.121,99	0,26%	0,24%
ZHUHAI GREE ELECTRICAL APPLIANCES INC-A-	7.500	CNY	32,32	34.869,18	0,22%	0,21%
Chine				**968.586,61**	**6,20%**	**5,76%**
ENEL SPA	22.260	EUR	5,03	119.497,63	0,77%	0,71%
FINECOBANK	7.170	EUR	15,52	118.761,87	0,76%	0,70%
TERNA SPA	16.646	EUR	6,90	122.581,56	0,78%	0,73%
Italie				**360.841,06**	**2,31%**	**2,14%**
ASML HOLDING NV	286	EUR	503,80	153.776,64	0,99%	0,91%
DSM KONINKLIJKE	772	EUR	114,30	94.173,71	0,60%	0,56%
KONINKLIJKE KPN NV	24.520	EUR	2,89	75.628,32	0,48%	0,45%
Pays-Bas				**323.578,67**	**2,07%**	**1,92%**
AMADEUS IT GROUP SA -A-	2.241	EUR	48,55	116.117,39	0,74%	0,69%
CAIXABANK SA	29.360	EUR	3,67	115.060,14	0,74%	0,69%
CELLNEX TELECOM SA	1.843	EUR	30,92	60.817,84	0,39%	0,36%
Espagne				**291.995,37**	**1,87%**	**1,74%**
JOHNSON CONTROLS INTL	2.316	USD	64,00	148.224,00	0,95%	0,88%
KINGSPAN GROUP	1.556	EUR	50,58	83.995,22	0,54%	0,50%
SMURFIT KAPPA PLC	1.533	EUR	34,56	56.543,42	0,36%	0,34%
Irlande				**288.762,64**	**1,85%**	**1,72%**
NESTE	1.990	EUR	43,02	91.367,06	0,58%	0,54%
NORDEA BANK	11.611	EUR	10,03	124.290,15	0,80%	0,74%
Finlande				**215.657,21**	**1,38%**	**1,28%**
CHUBB - NAMEN AKT	649	USD	220,60	143.169,40	0,92%	0,85%
ROCHE HOLDING LTD	222	CHF	290,50	69.702,79	0,44%	0,42%
Suisse				**212.872,19**	**1,36%**	**1,27%**
NOVO NORDISK	771	DKK	938,00	103.790,53	0,66%	0,62%
ORSTED	1.062	DKK	631,30	96.218,99	0,62%	0,57%
Danemark				**200.009,52**	**1,28%**	**1,19%**
AIA GROUP LTD	5.700	HKD	86,80	63.390,41	0,41%	0,38%
CHINA OVERSEAS LAND INVESTMENT LTD -RC-	20.700	HKD	20,60	54.634,45	0,35%	0,33%
CHINA RESOURCES BEER LTD -RC-	4.100	HKD	54,55	28.655,47	0,18%	0,17%
COUNTRY GARDEN HOLDINGS	40.000	HKD	2,67	13.683,60	0,09%	0,08%
GALAXY ENTERTAINMENT GROUP LTD	3.400	HKD	51,60	22.478,00	0,14%	0,13%
Hong-Kong				**182.841,93**	**1,17%**	**1,09%**
SVENSKA CELLULOSA SCA AB-SHS-B-	7.255	SEK	131,95	91.875,23	0,59%	0,55%
Suède				**91.875,23**	**0,59%**	**0,55%**
TAIWAN SEMICONDUCTOR CO ADR (REPR 5 SHS)	592	USD	74,49	44.098,08	0,28%	0,26%
Taïwan				**44.098,08**	**0,28%**	**0,26%**
ALIBABA HEALTH INFORMATION	13.400	HKD	6,65	11.417,09	0,07%	0,07%
Bermudes				**11.417,09**	**0,07%**	**0,07%**
ACTIONS				**15.279.874,94**	**97,79%**	**90,86%**
AUTRES VALEURS MOBILIERES						
SP 500 DEC 3100.0 15.12.23 PUT	-1	USD	97,84	-9.784,00	-0,06%	-0,06%
SP 500 DEC 3450.0 15.12.23 PUT	4	USD	166,50	66.600,00	0,43%	0,40%
SP 500 DEC 4250.0 30.12.22 CALL	-2	USD	0,05	-10,00	0,00%	0,00%

Dénomination	Quantité au 31.12.22	Devise	Cours en devises	Evaluation (en USD)	% Portefeuille	% Actif Net
SP 500 DEC 4275.0 30.12.22 CALL	-2	USD	0,05	-10,00	0,00%	0,00%
SP 500 JAN 3600 20.01.23 PUT	-2	USD	12,04	-2.408,00	-0,02%	-0,01%
SP 500 JAN 3650.0 13.01.23 PUT	-2	USD	12,10	-2.420,00	-0,02%	-0,01%
SP 500 JAN 3725.0 06.01.23 PUT	-2	USD	7,10	-1.420,00	-0,01%	-0,01%
SP 500 JAN 4300.0 06.01.23 CALL	-4	USD	0,05	-20,00	0,00%	0,00%
SP 500 JUN 3200.0 21.06.24 PUT	-1	USD	154,95	-15.495,00	-0,10%	-0,09%
SP 500 JUN 3300.0 16.06.23 PUT	-1	USD	67,10	-6.710,00	-0,04%	-0,04%
SP 500 JUN 3600.0 21.06.24 PUT	6	USD	261,65	156.990,00	1,01%	0,93%
SP 500 JUN 3750.0 16.06.23 PUT	4	USD	177,20	70.880,00	0,45%	0,42%
SP 500 MAR 3350.0 17.03.23 PUT	-1	USD	25,40	-2.540,00	-0,02%	-0,02%
SP 500 MAR 3800.0 17.03.23 PUT	3	USD	125,20	37.560,00	0,24%	0,22%
SP 500 SEP 3200.0 15.09.23 PUT	-1	USD	91,75	-9.175,00	-0,06%	-0,05%
SP 500 SEP 3550.0 15.09.23 PUT	4	USD	159,60	63.840,00	0,41%	0,38%
Contrat d'option - Sur indices financiers				**345.878,00**	**2,21%**	**2,06%**
TOTAL PORTEFEUILLE				**15.625.752,94**	**100,00%**	**92,92%**
CACEIS BANK, BELGIUM BRANCH		USD		922.041,74		5,48%
CACEIS BANK, BELGIUM BRANCH		CNH		670.106,31		3,99%
CACEIS BANK, BELGIUM BRANCH		EUR		19.510,30		0,12%
CACEIS BANK, BELGIUM BRANCH		HKD		4.507,22		0,03%
CACEIS BANK, BELGIUM BRANCH		DKK		853,77		0,01%
CACEIS BANK, BELGIUM BRANCH		CHF		772,71		0,00%
CACEIS BANK, BELGIUM BRANCH		SEK		774,59		0,00%
Avoirs bancaires à vue				**1.618.566,64**		**9,63%**
DEPOTS ET LIQUIDITES				**1.618.566,64**		**9,63%**
CREANCES ET DETTES DIVERSES				**-367.447,79**		**-2,19%**
AUTRES				**-59.961,83**		**-0,36%**
TOTAL DE L'ACTIF NET				**16.816.909,96**		**100,00%**

2.4.2 . Répartition des actifs (en % du portefeuille)

Par pays	
Allemagne	6,81%
Bermudes	0,08%
Chine	6,34%
Danemark	1,31%
Espagne	1,91%
États-Unis	53,22%
Finlande	1,41%
France	9,77%
Hong-Kong	1,20%
Iles Caïmans	9,30%
Irlande	1,89%
Italie	2,36%
Pays-Bas	2,12%
Suède	0,60%
Suisse	1,39%
Taïwan	0,29%
TOTAL	**100,00%**

Par secteur	
Art graphique, maison d'édition	1,71%
Articles de bureaux et ordinateurs	3,65%

Par secteur	
Banques et institutions financières	9,01%
Bien de consommation divers	3,25%
Biotechnologie	2,49%
Chimie	2,77%
Compagnies d'assurance	4,15%
Construction de machines et appareils	3,93%
Constructions, matériaux de construction	3,26%
Distribution, commerce de détail	3,72%
Electronique et semiconducteurs	4,39%
Electrotechnique et électronique	4,15%
Energie et eau	3,99%
Holding et sociétés financières	4,81%
Industrie agro-alimentaire	0,44%
Industrie automobile	1,85%
Industrie pharmaceutique et cosmétique	8,06%
Internet et services d'Internet	16,42%
Papier et bois	0,97%
Pétrole	3,41%
Photographie et optique	0,12%
Pneus et caoutchouc	0,65%
Restauration, industrie hôtelière	1,52%
Secteurs divers	0,39%
Service de santé publique et service social	2,38%
Services divers	0,54%
Sociétés immobilières	0,97%
Tabac et alcool	1,49%
Télécommunication	2,57%
Textile et habillement	1,83%
Transports	1,11%
TOTAL	**100,00%**

Par devise	
CHF	0,46%
CNY	4,53%
DKK	1,31%
EUR	25,30%
HKD	8,04%
SEK	0,60%
USD	59,76%
TOTAL	**100,00%**

2.4.3 . Changement dans la composition des actifs (en USD)

Taux de rotation

	2ème SEMESTRE	EXERCICE COMPLET
Achats	17.625.489,84	17.625.489,84
Ventes	2.496.055,73	2.496.055,73
Total 1	**20.121.545,57**	**20.121.545,57**
Souscriptions	19.327.887,30	19.327.887,30
Remboursements	2.721.727,93	2.721.727,93
Total 2	**22.049.615,23**	**22.049.615,23**
Moyenne de référence de l'actif net total	15.563.649,83	15.563.649,83
Taux de rotation	**-12,39%**	**-12,39%**

Un chiffre proche de 0% montre que les transactions portant, selon le cas, sur les valeurs mobilières ou sur les actifs, à l'exception des dépôts et liquidités, ont été réalisées, durant une période déterminée, en fonction uniquement des souscriptions et des remboursements. Un pourcentage négatif indique que les souscriptions et les remboursements n'ont donné lieu qu'à un nombre limité de transactions ou, le cas échéant, à aucune transaction dans le portefeuille.

La liste détaillée des transactions qui ont eu lieu pendant l'exercice est disponible sans frais chez CACEIS Bank, Belgium Branch, Avenue du Port, 86C boite 320, 1000 Bruxelles, qui assure le service financier.

2.4.4 . Montant des engagements relatifs aux positions sur instruments financiers dérivés

Engagements sur options

Contrepartie		En USD	Evaluation	Date de réalisation de la transaction
SP 500	DEC 3100.0 15.12.23 PUT	310.000,00	-9.784,00	12.10.22
SP 500	DEC 3450.0 15.12.23 PUT	-1.380.000,00	66.600,00	12.10.22
SP 500	DEC 4250.0 30.12.22 CALL	850.000,00	-10,00	02.12.22
SP 500	DEC 4275.0 30.12.22 CALL	855.000,00	-10,00	02.12.22
SP 500	JAN 3600 20.01.23 PUT	720.000,00	-2.408,00	23.12.22
SP 500	JAN 3650.0 13.01.23 PUT	730.000,00	-2.420,00	16.12.22
SP 500	JAN 3725.0 06.01.23 PUT	745.000,00	-1.420,00	09.12.22
SP 500	JAN 4300.0 06.01.23 CALL	1.720.000,00	-20,00	13.12.22
SP 500	JUN 3200.0 21.06.24 PUT	320.000,00	-15.495,00	14.12.22
SP 500	JUN 3300.0 16.06.23 PUT	330.000,00	-6.710,00	18.07.22
SP 500	JUN 3600.0 21.06.24 PUT	-2.160.000,00	156.990,00	14.12.22
SP 500	JUN 3750.0 16.06.23 PUT	-1.500.000,00	70.880,00	18.07.22
SP 500	MAR 3350.0 17.03.23 PUT	335.000,00	-2.540,00	18.07.22
SP 500	MAR 3800.0 17.03.23 PUT	-1.140.000,00	37.560,00	18.07.22
SP 500	SEP 3200.0 15.09.23 PUT	320.000,00	-9.175,00	18.07.22
SP 500	SEP 3550.0 15.09.23 PUT	-1.420.000,00	63.840,00	18.07.22

2.4.5 . Evolution des souscriptions et des remboursements ainsi que de la valeur nette d'inventaire

B

Période	Evolution du nombre d''actions en circulation			Montants payés et reçus par l'OPC (USD)		Valeur nette d'inventaire Fin de période (en USD)	
Année	Souscrites	Remboursées	Fin de période	Souscriptions	Remboursements	de la classe	d'une action
	Dis.	Dis.	Dis.	Dis.	Dis.		Dis.
18.07.22 - 31.12.22	32.810,00	9.000,00	23.810,00	3.281.000,00	941.544,81	2.394.282,47	100,56

J

Période	Evolution du nombre d'actions en circulation			Montants payés et reçus par l'OPC (USD)		Valeur nette d'inventaire Fin de période (en USD)	
Année	Souscrites	Remboursées	Fin de période	Souscriptions	Remboursements	de la classe	d'une action
	Dis.	Dis.	Dis.	Dis.	Dis.		Dis.
18.07.22 - 31.12.22	160.320,53	17.381,00	142.939,53	16.046.887,30	1.780.183,12	14.422.627,49	100,90

2.4.6 . Performances

Le compartiment n'ayant pas encore un exercice comptable complet, il existe trop peu de données pour fournir des indications utiles sur les performances passées.

2.4.7 . Frais

Frais courants

Le compartiment n'ayant pas encore un exercice comptable complet, il existe trop peu de données pour fournir des indications utiles sur les frais courants.

Existence de rémunérations, commissions ou avantages non monétaires visés à l'article 118 §1, 2° de la Loi 2012

Néant.

Existence de fee-sharing agreements visés à l'article 119 de la Loi 2012

Néant.

2.4.8 . Notes aux états financiers et autres informations

NOTE 1 - Autres produits

Le poste « III. B. Autres produits » du compte de résultats contient un montant de compensation CSDR.

NOTE 2 - Autres charges

Le poste « IV. K. Autres charges (-) » du compte de résultats est principalement composé de provisions concernant les autres frais.

NOTE 3 - Emoluments du commissaire

Conformément à l'article 3:65, § 2 et 4 du Code des sociétés et des associations, nous portons à votre connaissance que le commissaire et les personnes avec lesquelles il a des liens de collaboration sur le plan professionnel, ont facturé des honoraires comme mentionné ci-dessous:

Emoluments du (des) commissaire(s): 7.000,00 EUR HTVA

Il n'existe pas d'émolument pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de la société par le commissaire ou par des personnes avec lesquelles le commissaire est lié.